Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 192.540.680 euros
Siège social : 141 bis, rue de Saussure, 75017 Paris
588 801 464 RCS Paris

TABLEAU DE SYNTHESE DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES

(cf Chapitre 21.1.5 du rapport annuel – Capital social souscrit, mais non libéré – Augmentation de capital- Réduction de capital)

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2017 pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital, ou à la réduction du capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée	**Durée et Expiration de l'autorisation**	**Montant maximum**	**Modalités**
Augmentation de capital • En numéraire (AGE du 5 avril 2017)	26 mois 4 juin 2019	30 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital • Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 5 avril 2017)	26 mois 4 juin 2019	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital • Par placement privé (AGE du 5 avril 2017)	26 mois 4 juin 2019	Montant maximal de 20 % du capital par an	Sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital • Par apport en nature (AGE du 5 avril 2017)	26 mois 4 juin 2019	Montant maximal de 10 % du capital	Sans droit préférentiel de souscription
Réduction de capital Par annulation des actions propres rachetées dans les conditions prévues par L225-209 du CC (AGE du 5 avril 2017)	18 mois 4 octobre 2018	Montant maximal de 10 % du capital	

Le directoire agissant conformément aux autorisation que lui avaient données des Assemblées Générales, Ordinaire annuelle, et Extraordinaire du 6 avril 2016, a décidé le 11 septembre 2017 de l'annulation les 54 526 actions propres rachetées à cette fin, par la société dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce, et a chargé son Président de procéder à la réalisation de cette réduction de capital et plus généralement de faire le nécessaire. Par décision du 19 octobre 2017, la réalisation définitive de la réduction de capital a été constatée par le Président du Directoire.